



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 6/2021

Séance ordinaire du 09 novembre 2021
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Laurent BALSIGER

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	9
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Fanny BURKI, Laurence DUVOISIN OSPÉL, Sandrine LARGEY BOTTI, Paola PACHE, Tina REIST et MM. Stéphane BALLAMAN, Stéphane BRUNEAU, Fabien LOI ZEDDA et Mazyar YOSEFI.

Absent non excusé : M. Christophe CHABLAIS

A 19h30, **M. Laurent Balsiger**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sylvie Guggenheim, Secrétaire municipale a.i. et M. Jean-François Niklaus, chef du Service des finances. Il tient également à remercier les employés de la Commune et M. Yves Glayre, chef de la Sécurité publique, pour leur précieuse collaboration.

Il salue le public qui nous fait l'honneur de suivre nos travaux. Sa reconnaissance va également à toute l'équipe du Bureau, en particulier à nos deux secrétaires Fabienne et Mélanie, qui fournissent un travail remarquable et très apprécié en ce temps de grands chambardements (vote électronique, nouveau règlement, COVID, etc.) ainsi que M. Alain Aeschbacher qui met tout en œuvre pour que la salle soit opérationnelle.

La presse n'est à sa connaissance pas représentée ce soir.

Concernant le COVID justement, de nouvelles règles ont été édictées par le Canton. Ces dernières nous permettraient de réduire les distances entre nous lors des séances, avec par contre l'obligation de porter des masques chirurgicaux. Le Bureau a décidé de poursuivre dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, avec toutefois l'obligation de porter des masques chirurgicaux qui étaient disponibles à l'entrée pour celles et ceux qui n'en n'avaient pas.

Il rappelle les règles applicables aujourd'hui, à savoir l'obligation du port du masque dans cette salle en tout temps, sauf pour les prises de parole au micro devant. Si votre intervention est courte, elle peut se faire à votre place, avec votre masque, mais merci d'attendre le micro. Notre 2^{ème} vice-présidente, Mme Anne-Marie Fisher, se chargera de vous l'apporter et il l'en remercie.



Dans tous les cas, merci de commencer par rappeler votre nom et prénom, cela permettra, en ce début de législature, aux uns et aux autres de mettre des noms sur des visages.

Comme vous avez pu le constater, vous avez à nouveau reçu un boîtier de vote électronique, mais cette fois c'est le bon ! En effet, comme annoncé lors de notre dernière séance, le matériel a pu être acheté par la Commune cette année déjà. C'est donc votre boîtier, vous aurez toujours le même, retenez donc bien votre numéro.

Le 4 octobre dernier, une bonne délégation de notre Bureau, dont les deux vice-présidents et les secrétaires, a reçu une formation d'une demi-journée pour bien maîtriser ce nouvel outil. Ils ont par ailleurs répété et travaillé dur pour ce soir, il leur en est très reconnaissant, en particulier à Fabienne qui pilotera le système ce soir.

L'affichage par parti en arc de cercle n'est pas encore possible, des modifications du logiciel sont en cours par la société MeerKathe qui nous l'a vendu.

Ces explications données, nous allons encore procéder à l'appel des deux manières, à savoir par le biais électronique et par appel nominal. Il remercie les conseillers de valider leur présence en appuyant sur la touche bleue, en parallèle de l'appel nominal. Si vous avez des soucis, quelques membres du Bureau se tiennent à disposition dans la salle pour vous aider.

Mais auparavant, le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 67 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

En ce début de séance, il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre Assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté palinzarde à l'esprit.

Il a le profond chagrin de nous annoncer le décès, ce matin à l'EMS La Girarde, de Mme Jacqueline Pittet, à 94 ans, qui a été entre autres Syndique de notre Commune de 1989 à 1993.

Toujours dans les nouvelles difficiles, il doit également nous faire part du décès subi le 31 octobre dernier de Mme Véronique Dutoit, amie de M. Stéphane Bruneau, notre 1^{er} vice-président. Il propose à l'Assemblée de se lever pour quelques instants de silence et nous associer en pensée et prières au deuil de notre cher collègue, de la famille de Mme Pittet, et de tout autre deuil que l'un ou l'autre d'entre nous pourrait vivre. Cher Stéphane, nous sommes de tout cœur avec toi.

Sans transition, en démonstration que le début et la fin font partie de la vie, il a le plaisir de nous annoncer la naissance d'Albin Burki, le 22 octobre dernier, fils de notre collègue Mme Fanny Burki. Bienvenue à Albin ; nous nous réjouissons de faire ta connaissance et toutes nos félicitations et vœux de bonheur à cette famille.



Il se trouve que certains d'entre nous ont reçu une brochure du nouveau règlement avec des pages manquantes. Toutes nos excuses ; des exemplaires complets sont à votre disposition à l'entrée de la Salle des spectacles.

Lors de la séance du 7 septembre, nous avons élu une déléguée suppléante au Comité de l'Association de l'accueil de l'enfance d'Epalinges (AAEE), qui était une erreur de la part de notre Bureau puisque ce poste n'existe pas. Il a donc dû informer la personne élue, Mme Laurence Duvoisin Ospel (PLR), que ce poste n'existait pas, et la remercie encore de sa compréhension.

Hier a eu lieu la séance de formation sur les droits d'initiatives destinée aux élus de la commune dispensée par Mme Joëlle Wernli, juriste à la Direction générales des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). 42 conseillères et conseillers ont participé à celle-ci qui nous a tous beaucoup apporté. Il relèvera notamment les points suivants :

- les compétences de la Municipalité et du Conseil ;
- le rôle de surveillance et la manière de le gérer ;
- une description détaillée des droits d'initiatives, en particulier le postulat (études sur des domaines de compétence de la Municipalité ou du Conseil) et la motion (demande formelle relative aux compétences du Conseil).

La discussion a beaucoup porté sur les compétences de notre Conseil et sur certains aspects de son fonctionnement, dont la distinction entre motion et postulat.

Par ailleurs, il va un peu adapter dès ce jour le formalisme sur la recevabilité des postulats et motions. Le Bureau a aussi adapté l'ordre du jour de notre prochaine séance en prévoyant un point « récusations éventuelles » pour le préavis sur le Closalet.

Sans transition, passons maintenant aux diverses représentations de votre serviteur :

Avec Mme Marie Gaud, de l'Office des Affaires culturelles, il a eu le plaisir de visiter trois nonagénaires, Mmes Geneux (24.09) et Sonnard (15.10), ainsi que M. Roger Ricci (27.09), toutes et tous très jeunes d'esprit, à l'occasion de leur nonantième anniversaire.

Absent pour des raisons professionnelles, il a été remplacé par notre 1^{er} vice-président à la cérémonie de remise des Mérites le 9 octobre. Il l'en remercie et félicite encore toutes les personnes primées.

Une séance informelle, fort sympathique, a eu lieu entre la Municipalité et le Bureau du Conseil le 11 octobre dernier. Ce fut l'opportunité de discuter des principaux thèmes d'actualité concernant nos deux entités, comme :

- le vote électronique ;
- le bureau électoral (machine lecture optique, signalétique à Bois-Murat et aménagement d'une boîte aux lettres dans le quartier des Croisettes) ;
- la disponibilité de la salle des spectacles pour les prochains CC et chauffage, ainsi que la séance extra muros au Grand Conseil ;
- le nouveau règlement ;
- les divers.



Le dimanche 10 octobre, il a participé en l'Eglise de la Sallaz, avec notre Syndic et d'autres Conseillers, au culte de départ à la retraite du pasteur réformé M. François Baatard, suite à un ministère de plus de 18 ans au sein de notre paroisse.

Nous avons également reçu quelques jours avant une invitation à participer à l'exercice SITE des pompiers du samedi 6 novembre, invitation que ni le président ni les vice-présidents n'ont pu honorer. Nous remercions le corps des sapeurs-pompiers de leur compréhension et de leur travail, et la Municipalité pour son invitation.

Tout à l'heure, il a participé au vernissage de l'expo « Lausanne – Conakry Deux Souffles 2 Vie » à 18h au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne ». Il s'agit d'une expo photo sur les soins aux nouveau-nés ici au CHUV et à Conakry. En effet, M. Mathias Roth, médecin chef de ce service au CHUV et habitant de notre commune, et en train de réaliser de nombreux projets en Guinée – Conakry pour améliorer le soin aux nouveau-nés. Cette exposition a lieu au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne du 10 au 20 novembre. Il nous encourage vivement à la visiter. Des flyers sont à disposition à la sortie.

Il profite également de cette occasion pour vous dire que le Bureau vous propose de réfléchir à la question du don des jetons de présence de la séance du 14 décembre à « Souffle 2 vie », pour les nouveau-nés de Guinée. La question vous sera posée lors de votre arrivée au Conseil du 14 décembre par ses collègues du Bureau. Celles et ceux qui souhaitent conserver leur jeton pourront donc le faire.

Il rappelle également qu'à l'issue de notre dernière séance de l'année du 14 décembre prochain, aura lieu notre traditionnel repas de Noël. Enfin, pas tout à fait comme d'habitude puisqu'il sera servi et préparé par l'équipe du Restaurant de l'Union, menée par M. Sébastien Elind. Alors répondez rapidement à l'e-mail que vous recevrez tout prochainement, car il peut nous assurer que les mets seront savoureux et que le projet en vaut la peine puisqu'il s'agit du premier hôtel-entreprise d'insertion à ouvrir ses portes dans le canton de Vaud. Nous en saurons plus le 14 décembre ; ne ratons pas cette opportunité de passer un bon moment de convivialité et de mieux connaître ce projet de réinsertion.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 07 ET 21 SEPTEMBRE 2021.

Le Président ouvre la discussion.



La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote du procès-verbal du 07 septembre 2021.

Au vote, le procès-verbal du 07 septembre 2021 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Président passe maintenant au vote du procès-verbal du 21 septembre 2021.

Au vote, le procès-verbal du 21 septembre 2021 est accepté à une large majorité moins 3 abstentions.

3. ASSERMENTATION DE TROIS CONSEILLERS COMMUNAUX (Mmes Barbora Davidek et Gabrielle Garoflid et M. Jérôme Vacher).

M. Jérôme Vacher ayant annoncé sa démission pour des raisons de déménagement, seules deux conseillères seront assermentées ce soir.

Le Président prie Mmes Barbora Davidek et Gabrielle Garoflid de le rejoindre et l'Assemblée de se lever.

Il lit la prestation de serment (art. 5 de notre Règlement). A l'appel de leur nom, il demande de lever la main droite et de dire « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, ces deux nouvelles membres sont félicitées et applaudies, elles peuvent siéger valablement. Les conseillers sont maintenant au nombre de 79.

4. PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président passe maintenant à la présentation PowerPoint sur le nouveau règlement du Conseil communal destinée aux Conseillers communaux. Cette présentation a également été mise à disposition sur l'Extranet ainsi que les documents présentés par Mme Joëlle Wernli lors de la séance de formation.

Pour rappel :

- la séance du 15 février 2022 se déroulera avec le règlement actuel ;
- la balle est dans le camp des présidents de groupe et partis qui doivent désormais adapter leur fonctionnement au nouveau système, comme votre Bureau d'ailleurs.

Il remercie encore le Bureau, le Secrétariat municipal et la Municipalité pour le travail fourni, ainsi que toutes les personnes impliquées. Le Bureau reste bien évidemment à votre disposition pour toute question.



5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ **M. Alain Monod, Syndic**

Jetons de présence en faveur de « Souffle 2 vie » : la Municipalité doublera la mise à chaque fois qu'un Conseiller acceptera de céder son jeton de présence de la séance de décembre à l'Association « Souffle 2 vie ».

Précision sur la fake news concernant l'Auberge communale : l'origine de la fake news qui a circulé à la fin septembre était liée au tenancier lui-même. Il l'a reconnu, s'en est excusé par écrit et nous a confirmé qu'il serait heureux d'être présent à la réouverture dont M. Mischler vous a parlé, sauf erreur, lors du dernier Conseil communal. Il n'est pas question dans l'immédiat de se séparer du tenancier. Cela étant, il ne vous cache pas que la Municipalité a des ambitions s'agissant de cette Auberge communale. Il ne s'agit évidemment pas d'avoir une étoile au Michelin ou des points au Gault et Millau. A supposer qu'on prenne une décision un jour ou l'autre, cela ne pourrait être applicable qu'à compter du 1^{er} juillet 2023. Et M. Miceli aura à ce moment-là 68 ans. Et sans rentrer dans le détail, il vous donne juste un chiffre : lorsqu'il a commencé son activité de Conseiller communal en 1993, le budget à propos du loyer de l'Auberge communale portait un montant de l'ordre de CHF 90'000.-. En 2011, le loyer de l'Auberge, et uniquement de l'auberge, était de CHF 70'000.-. En 2019, parce que c'est la dernière année pour laquelle on peut faire une comparaison, le loyer était de CHF 50'000.-. Donc une très forte diminution du loyer encaissé pour l'Auberge. Et quand on sait que le loyer est évidemment dépendant du chiffre d'affaires, il n'a pas besoin de donner plus de précisions.

Point sur l'utilisation des bons covid de CHF 40.- : au mois de septembre, il vous disait qu'il y avait eu une utilisation de l'ordre de CHF 163'000.- pour ces bons, sur un total de CHF 391'080.- de bons distribués. La situation au 4 novembre : un peu plus de la moitié a été utilisée puisqu'on est à CHF 204'057.40.-. Ce montant ne se divise certes pas par 40, mais il se trouve que certaines personnes ont utilisé partiellement leurs bons. Les commerces qui sortent en tête où ces bons ont été utilisés sont les restaurants.

Fonds Covid 19 : il s'agit du fonds que vous avez voté au printemps, de l'ordre de CHF 750'000.- pour l'aide directe aux entreprises. Les critères d'aide ainsi que les documents permettant la demande de ces aides vont parvenir aux entreprises jeudi 11 novembre, avec un délai à la fin de l'année ou début janvier pour le retour des demandes.

Accident impliquant le véhicule de police : malheureusement l'histoire se répète. En 2017, le véhicule de la police avait été totalement détruit lors d'un accident sur la route de Berne, sans responsabilité de notre part, et heureusement sans conséquences physiques pour l'agent qui était à bord du véhicule. L'histoire s'est répétée le 1^{er} novembre : collision en chaîne et dommage total pour le véhicule. Blessures heureusement légères pour l'agent qui était à bord du véhicule.

Pétition déposée quant à l'étude d'une zone 30km/h dans les hauts d'Epalinges : pour ne rien vous cacher, l'une d'entre vous a déposé vendredi une pétition. Il ne peut pas en dire trop puisque, sauf erreur, elle va également intervenir ce soir avec un postulat sur le même objet. Cette pétition voudrait qu'on instaure une zone 30km/h



dans les hauts de la commune. Cela ne lui pose aucun problème, mais il a une légère crainte avec une pétition lorsque des propriétaires de chemins privés s'adressent à la Municipalité pour mettre leur chemin à 20 ou 30km/h. C'est leur problème, cela leur appartient. S'ils arrivent à se mettre d'accord entre eux, c'est évidemment eux qui décideront de l'instauration d'une zone à 20 ou 30km/h. La Municipalité n'a évidemment, comme pour tout le reste, aucune compétence sur des chemins privés.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

Extension du collège de Bois-Murat : l'achèvement de la construction du bâtiment A est prévue pour l'été 2022. La construction du bâtiment D débutera dans la foulée et s'achèvera en 2024. Cependant, nous évoluons actuellement comme d'autres chantiers dans un contexte particulièrement délicat.

Plusieurs entreprises rencontrent actuellement des difficultés importantes et ne sont pas en mesure d'assurer la suite du projet selon les conditions des contrats établis, que ce soit le montant du contrat ou les délais à respecter. Afin de garantir une livraison du bâtiment A à l'été 2022, le comité de pilotage du projet négocie actuellement dans le respect de la législation des marchés publics avec deux entreprises en grande difficulté. En outre, la conjoncture particulière de la construction entraîne de nombreux reports de livraison de matériels et des hausses exceptionnelles des coûts des matériaux pour toutes les entreprises du chantier rendant incertain la livraison dans les temps du bâtiment A et prévoyant des hausses exceptionnelles du coût de construction pour l'ensemble du projet, qu'il n'est pas possible de définir maintenant.

Modification de projet pour le bâtiment D : le projet de base prévoit la construction du nouveau bâtiment adjacent à un ouvrage existant, la Trottinette. L'expérience du bâtiment A a démontré la complexité de construire contre un ouvrage existant (exemple de la chaufferie conservée) par rapport à plusieurs contraintes (détails d'exécution, détail thermique et acoustique, étanchéité à l'eau et au radon, entre autres) qui nous expose à de potentielles surprises en cours de chantier. Par conséquent, le projet de démolir la Trottinette et de restituer sa surface dans l'emprise du sous-sol du nouveau bâtiment D s'est imposée.

Cette amélioration de la construction du bâtiment D permettrait également de faire l'économie d'une nouvelle construction dans le futur de salles de quartier aux Croisettes-Tuileries. Ce besoin avait été formulé lors de la dernière démarche participative. Afin de gagner du temps, ce projet amélioré sera mis à l'enquête publique avant fin 2021. Le coût supplémentaire pour cette option fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire permettant ainsi au Conseil communal de se prononcer. Le préavis est prévu pour la séance de février ou d'avril 2022.

Installation d'écrans numériques : l'ensemble des classes du bâtiment F de Bois-Murat ont été équipées de tableau numérique et du Wifi durant les vacances d'automne, le tout était opérationnel le 29 octobre. Les installations dans les autres bâtiments se poursuivront selon le planning prévu.

Action street Tricot : vous avez certainement remarqué des tricots habillant quelques arbres de la place de la Croix-Blanche ainsi que la main courante des escaliers d'accès à la maison de commune. Cette idée, mise en œuvre par le CAP, a pour but d'égayer l'entrée du bâtiment de la Croix-Blanche 35, le jardin de l'EMS de la Girarde ainsi que



certaines lieux de l'espace public. Ainsi des résident(e)s de la Girarde, des habitant(e)s des logements protégés, des jeunes fréquentant le CAP ainsi que plusieurs autres palinard(e)s tricotent, crochètent ou fabriquent des pompons à partir de dons de laine depuis plusieurs mois. Une première partie a été inaugurée au début de l'été et la deuxième a été installée au mois d'octobre.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Stations PubliBike : la mise en service de deux stations PubliBike est prévue ce jeudi, une à la Croix-Blanche à côté de la maison de Commune et l'autre à côté de la sortie du métro. Il s'agit de vélos en libre-service. Cela commencera ce jeudi et vous pourrez vous inscrire dès lundi. Les habitants d'Epalinges auront un rabais de 20% sur ce service. Il espère qu'une bonne partie d'entre vous l'utiliserez et que l'on puisse commencer un maillage parce qu'il y en a trente dans l'agglomération lausannoise. Vous n'êtes pas obligés de rester à Epalinges. Vous pouvez d'ailleurs vous promener avec ces vélos jusqu'à n'importe quelle station PubliBike.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Réponses aux questions de M. Félix Schmidt relatives au dépôt d'entreprise sur le terrain du Cloalet : lors de la dernière séance du Conseil communal, M. le Conseiller Félix Schmidt a posé quatre questions concernant le dépôt d'entreprise sur le terrain du Cloalet. Renseignements pris, les réponses sont les suivantes :

1^{ère} question : Quand ont été données les autorisations d'un tel dépôt, pour quelle surface et pour combien de temps ?

La réponse du service concerné est la suivante : en 2020, sur une surface délimitée sur place d'entente avec l'entreprise, jusqu'à la fin des travaux.

2^{ème} question : Jusqu'à quand vont encore durer ces dépôts ?

Réponse : jusqu'à la fin des travaux. Les travaux sont aujourd'hui terminés et la place a été remise en état.

3^{ème} question : Est-ce qu'il a été contrôlé que ces dépôts ne sont pas utilisés pour d'autres chantiers que les chantiers initialement prévus ?

Réponse : ce dépôt a été utilisé pour les besoins de chantiers de la commune. Le service n'a pas connaissance d'une utilisation pour des chantiers privés.

4^{ème} question : Quelles sont les mesures de protection des sols qui ont été imposées à l'entreprise et sont-elles respectées ?

Réponse : vu qu'il ne s'agissait que de dépôts temporaires d'un faible volume de terres évacuées ou reprises au fur et à mesure de l'avancement des chantiers, aucune mesure spéciale n'a été demandée si ce n'est la pose d'une natte de géotextile pour éviter le mélange des terres. Il n'était par contre pas prévu que la réalisation des chantiers prendrait tant de temps, retardée par des difficultés techniques et administratives.

Il précise encore que nous pouvons faire confiance au chef du service des travaux pour faire respecter toutes les normes en vigueur sur les chantiers de la commune dont il a la responsabilité. Il n'est bien entendu pas infaillible mais cela le tient à cœur.



Communication concernant les analyses sur la dioxine, concernant les mesures sur Epalinges : les informations à ce sujet figurent sur le site de la commune sous « Actualités, Pollution des sols dans la région lausannoise ». Vous y trouvez l'adresse mail et le numéro de téléphone vous permettant d'obtenir des compléments d'information directement des services cantonaux qui sont chargés de la communication sur cette affaire.

A la suite des informations du Canton, la Municipalité a fait analyser les sols au pavillon scolaire du Grand Chemin, au pavillon scolaire du Chaugand et à la garderie du Chemin de Mon Repos afin d'y vérifier le taux de dioxine. Nous venons de recevoir les résultats et ils sont rassurants : ils varient de 3,9 à 9,1 ng TEQ (quantité équivalente toxique) /kg de terre, n'impliquant aucune mesure spéciale à mettre en place.

En vue d'une extension possible des jardins familiaux, nous avons également fait analyser les sols sur la parcelle voisine des jardins familiaux de la Girarde et de la zone agricole de la Croix-Blanche. Les résultats obtenus sont respectivement de 7,6 et de 10,3 ng TEQ/kg.

Pour mémoire, la limite inférieure obligeant à prendre des mesures particulières se situe à 20 ng.

Vigne grêlée : la vigne de la commune a été touchée deux fois par la grêle, le 12 et le 24 juillet.

Les experts de Suisse Grêle ont estimé la perte à 38 %. Une indemnité de CHF 4'500.- sera versée à la Commune.

Grâce à une mobilisation contre le mildiou exemplaire de notre vigneron M. Rouge, le reste de la récolte a pu être sauvée et 1'688 kilos de raisins ont été récoltés.

Rapport de Gedrel, avec exemplarité sur le taux de fraude : le rapport de surveillance de la collecte des ordures ménagères relève un excellent taux de fraude. Il est de 0,1%, très nettement en dessous des 3% tolérés.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Réponses aux questions de M. Félix Schmidt relatives au plan de quartier Vila Ronde :

1^{ère} question : La Municipalité a-t-elle analysé le projet et pris position pour faire respecter la surface de plancher maximale prévue par le PGA, sans dérogation ?

Réponse : le Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne a consulté la commune en février 2021 au sujet de ce plan d'affectation.

A la lecture du rapport 47 OAT, la densité prévue pour ce plan d'affectation est justifiée. Il n'y a d'ailleurs pas de dérogation à ce sujet, puisqu'un plan d'affectation permet de définir des règles spécifiques au périmètre concerné. Le rapport 47 OAT mentionne notamment un extrait d'un arrêt du tribunal cantonal :

« La demande d'établissement d'un plan d'affectation s'inscrit en effet dans ces principes et objectifs en assurant la densification d'un secteur stratégique à l'entrée de l'agglomération lausannoise, particulièrement bien desservie par les transports publics, tout en permettant d'étudier de manière rationnelle l'organisation des accès et de prévoir des affectations et des aménagements ou constructions conformes aux exigences de la réglementation fédérale sur la protection contre le bruit » ;

« C'est en particulier la diversité des nouvelles activités autorisées sur la plateforme du parking d'échange qui commande une révision et une adaptation de la planification



communale par l'étude d'un plan d'aménagement assurant une densification et une nouvelle affectation du secteur adaptées et en relation avec les affectations du centre AcquaEcopôle, comme les activités de services ou commerciales. Il apparaît en tous les cas que le maintien d'une affectation à l'habitation, telle qu'elle est prévue par la réglementation communale, n'est plus conforme aux buts et principes régissant l'aménagement du territoire, qui tendent précisément à préserver autant que possible les lieux d'habitation des atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que la pollution de l'air, le bruit et les trépidations (art. 3 al. 3 let. b LAT)... ».

2^{ème} question : La Municipalité a-t-elle analysé les effets et pris position par rapport aux problèmes potentiels de trafic induit et ses effets éventuels sur Epalinges ?

Réponse : le parking souterrain sera accessible par une entrée et une sortie existante unique et couverte en tournant à droite depuis la route de Berne, au sud du carrefour à feux de Valmont.

En terme de stationnement, les besoins en places de stationnement pour véhicules sont déterminés selon les normes édictées par l'association suisse des professionnels de la route (normes VSS). Au vu de la proximité de l'arrêt du métro m2, le type de localisation « A » s'applique, permettant 20% des valeurs indicatives pour les places de parc pour les surfaces de travail et 60% des valeurs indicatives pour les places de parc pour les logements.

Le besoin en places de parc est ainsi de 52 places, dont 43 places pour les logements et 9 places pour les activités.

Il y a donc une augmentation de 35 places de stationnement par rapport à la situation actuelle. Etant donné que les mouvements de véhicules journaliers sur la route de Berne avoisinent 30'000 à la hauteur du PA, cette augmentation peut être qualifiée de minime. Dès lors, il n'y a pratiquement aucun effet pour Epalinges, d'autant plus qu'il y a la possibilité d'accéder au secteur concerné, lorsque l'on monte sur la route de Berne, en faisant demi-tour au niveau du carrefour à feux de Valmont. Il n'est donc pas nécessaire pour les automobilistes de faire demi-tour au carrefour des Croisettes, sur Epalinges (voir plan ci-dessous).

Rajoutons encore que la réalisation de ce PA permettra de regrouper les accès à ce périmètre en un seul point, améliorant ainsi la sécurité pour les piétons.

Enfin, le projet a été soumis à L'office fédéral des routes (OFROU) et à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui ont donné leur aval.

3^{ème} question : La Municipalité a-t-elle analysé et pris position sur la volumétrie et l'altitude prévue pour ces bâtiments, et sur leur compatibilité avec les dispositions prévues dans futur plan directeur communal et le plan d'affectation ?

Réponse : la volumétrie des constructions prévues dans le cadre de ce plan d'affectation n'a pas d'incidence sur les objectifs du PDCom d'Epalinges, ni concernant le Plan directeur localisé (PDL) « Les Croisettes ».

D'autre part, il n'appartiendrait pas à la Municipalité d'Epalinges d'interférer dans les planifications urbanistiques de la commune de Lausanne lorsqu'elles sont conformes au droit supérieur et répondent aux objectifs fixés par le Plan directeur cantonal et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Pour ces raisons, la Municipalité n'a pas émis de remarque à la commune de Lausanne concernant l'élaboration de ce Plan d'affectation.



6. BUDGET 2022 – APPROBATION.

Le Président donne la parole à M. Sandy Warth, président de la CoFin, qui lit le rapport de la CoFin (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission des finances pour ce travail très conséquent d'analyse du budget 2022 et prend bien note de la proposition d'amendement du poste budgétaire n° 4400.3113.00 (Achat de mobilier et équipements) qui passerait de CHF 94'000.- à CHF à 34'000.-.

En vertu de l'article 99 du Règlement du Conseil Communal et comme le poste budgétaire n° 4400.3113.00 (Achat de mobilier et équipements) a été amendé par la CoFin (réduction de CHF 60'000.-) pour un montant représentant plus de 10% de son montant initial (CHF 94'000.-), le nouveau montant de ce poste devait être validé par la Municipalité avant de pouvoir soumettre cette modification au Conseil Communal, ce qui a été fait le 1^{er} novembre dernier. Nous traiterons ce point dans le cadre de l'approbation du budget, approbation qu'il entend conduire comme suit :

Il va tout d'abord ouvrir une discussion générale sur le budget.

Ensuite, nous passerons en revue point par point les chapitres de la table des matières du document que nous avons reçu. Seuls les points 1 à 7 du chapitre « Projet de budget de fonctionnement » seront formellement validés, les autres chapitres ne sont qu'informatifs. S'il n'y a aucune remarque, le chapitre entier sera approuvé. S'il y a une demande de modification, il fera voté la proposition ainsi que le chapitre ensuite.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Félix Schmidt prend la parole. Le groupe Vert'libéraux a pris connaissance du budget avec intérêt et inquiétudes.

Le budget prévoit une augmentation des charges de 3.26% avec un prélèvement très important dans les fonds de réserve, de plus de 5 mio pour financer le ménage courant.

Par ailleurs, alors que notre marge d'autofinancement s'effondre, le projet mentionne un plan d'investissement massif de plus de 20 mio, faisant augmenter les emprunts de 48 mio à 71 mio en une seule année, soit une augmentation de 49%.

Pour les Vert'libéraux, il est important de maîtriser les finances de manière durable et de ne pas léguer nos choix aux générations futures. C'est l'argent du contribuable et nous en sommes responsables. Dans le même sens de notre intervention visant à limiter le plafond d'endettement, nous voulons rester attentifs à ne pas laisser dériver les finances publiques et l'endettement.

Il y a manifestement des choix à faire et des priorités à définir qui n'ont pas assez été faites dans le cadre du budget et des planifications financières qui nous sont soumises.

Dans une année d'incertitude et de crise dont personne ne connaît encore la fin et l'ampleur, il nous semble indispensable de prioriser les dépenses, d'éviter un accroissement du budget de charges et de répartir les investissements dans le temps. Quand on s'achète une nouvelle voiture, on ne peut pas la même année se payer la réfection de sa cuisine.

Dans ces conditions, le groupe Vert'libéraux vous propose de refuser le budget et de le renvoyer à la Municipalité en visant une augmentation des charges de la moitié de celle des recettes et de revoir les priorités d'investissements.



La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'Introduction (pages 3-10). La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'Etat du personnel en page 11. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Le Président ouvre la discussion sur le Projet de budget de fonctionnement, chapitre par chapitre :

1. Chapitre 1 Administration générale (pages 15-21) – la discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté ;
2. Chapitre 2 Finances (pages 22-25) – la discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté ;
3. Chapitre 3 Domaines et Bâtiments (pages 26-44) – la discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté ;
4. Chapitre 4 Travaux (pages 45-53) : proposition d'amendement de la CoFin du poste budgétaire n°4400.3113.00 (Achat de mobilier et équipements) qui passerait de CHF 94'000.- à CHF 34'000.-.

Le Président ouvre la discussion.

M. Erich Dürst informe le Président qu'il faudrait en aviser la Municipalité pour approbation.

Le Président répond à M. Dürst qu'il en a déjà informé la Municipalité et que cette dernière a accepté la proposition de la CoFin.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close. Il passe au vote de l'amendement proposé par la CoFin.

Au vote, l'amendement proposé par la CoFin est accepté à une large majorité avec 56 oui, 4 non et 6 abstentions.

Il passe au vote du chapitre 4 en entier, tel qu'amendé.

Au vote, le chapitre 4 amendé est accepté à une large majorité avec 56 oui, 9 non et 2 abstentions.

5. Chapitre 5 Instruction publiques et cultes (pages 54-58) – la discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté ;
6. Chapitre 6 Police (pages 59-62) – la discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté ;
7. Chapitre 7 Sécurité sociale (pages 63-64) – la discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté.

Le Président ouvre la discussion sur le reste des chapitres informatifs.

- Evolution des charges par dicastère (page 66) – la discussion n'est pas demandée ;
- Charges et revenus par nature (pages 67-74) – la discussion n'est pas demandée ;



- Détail des imputations internes (pages 75-76) – la discussion n'est pas demandée ;
- Plan des investissements (pages 77-81) – la discussion n'est pas demandée ;
- Détail des amortissements obligatoires (pages 83-91) – la discussion n'est pas demandée ;
- Situation des emprunts à moyen et long termes (pages 93-95) – la discussion n'est pas demandée ;
- Commentaires (pages 97-149) – la discussion n'est pas demandée.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du Budget 2022 amendé.

Au vote, le Budget 2022 amendé est accepté à une large majorité avec 56 oui, 10 non et 2 abstentions.

7. RÉPONSES AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « INFORMATION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ, PLUS PARTICULIÈREMENT AMÉNAGEMENTS CYCLABLES » ET AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL RICHARD GOLAY « POUR DES PARKINGS À VÉLOS MODERNES ET SÛRS À EPALINGES » - RAPPORT-PRÉAVIS 22/2021.

M. Félix Schmidt demande si le vote de chaque conseiller pourrait s'afficher à l'écran, sous forme de liste, comme lors de la dernière séance.

Le Président confirme que cela est possible et demande l'affichage de la liste pour le vote du Budget 2022 et les suivants.

La parole est donnée à Mme Manon Reist, présidente rapportrice, pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc (au dossier).

Le Président la remercie, ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

Il prend note de la proposition de la Commission d'amender l'article 7 du Règlement pour ajouter à la liste des tiers pouvant intervenir un 5^{ème} tiret intitulé : « des usagers » (les aînés, les représentants des associations de la commune, les membres de la direction des écoles, les personnes en situation d'handicap, les jeunes, etc.) ; la liste est non exhaustive.

La discussion est ouverte.

M. Michael Mäder prend la parole. Le groupe Vert'libéraux a pris connaissance du rapport de la Municipalité avec intérêt.

Nous soutiendrons la proposition d'un crédit cadre pour financer des mesures en faveur de la mobilité douce.

Nous soutenons également la création d'une Commission permanente de la mobilité, qui devra développer et valider les mesures évoquées dans le préavis ou d'autres à définir.

En l'occurrence, le groupe Vert'libéraux trouve que les ambitions en matière de mobilité douce ne vont pas assez loin sur certains points, notamment les suivants :

- Nous attendons une vraie vision et un vrai projet concernant l'interface des transports



de la place des Croisettes. L'opportunité qui nous est donnée avec les projets en cours et à venir sont une vraie occasion de développer des solutions favorables à la mobilité douce. On peut s'attendre et encourager une explosion de la mobilité douce électrique. Il s'agit d'intégrer dans le concept une vraie solution de stationnement des vélos et trottinettes, électriques ou non, couverte et protégée, comme cela se fait dans les villes du Nord. Malheureusement, l'opportunité dans le cadre de ce préavis est mal utilisée, car au lieu de vraiment repenser la stratégie de la mobilité aux alentours du M2, le projet ne propose que des mesurètes et ne prévoit pas un abri vélos / deux roues bien sécurisé contre vol ou vandalisme. Il aimerait que nous allions plus loin pour encourager la population à utiliser d'avantage le vélo, afin qu'il se sente moins seul sur les routes d'Epalinges en tant que cycliste.

- En matière d'accès aux écoles, des solutions plus ambitieuses doivent également être planifiées afin de rendre impossible la dépose d'enfants en conflit avec la sécurité des enfants dans les zones proches de l'école. Il s'agit d'un côté d'encourager la mobilité douce (marche, vélos, trottinettes) par des garages à vélo sécurisés, des accès protégés de la circulation des véhicules.

Il s'agit aussi d'interdire strictement l'arrêt de véhicules de parents dans des zones de sécurité autour des écoles, par des mesures techniques et de contrôles. Le mélange arrêt de bus, traversée piétons et dépose d'enfants tel qu'il se fait notamment autour de l'école du village doit cesser avant que des accidents graves ne surviennent.

- Par ailleurs, en parallèle au développement de la mobilité douce, nous devons penser et intégrer des solutions spécifiques pour les seniors et les handicapés, afin de leur permettre un accès aux transports publics, aux services et aux commerces.

Il nous remercie de notre attention et invite la Municipalité à développer une vraie stratégie dans la matière de la mobilité qui est digne de ce nom et d'amender le projet dans le sens d'une création d'une commission.

M. Julian Pidoux prend la parole. Il souhaite revenir rapidement sur quelques points précis de ce préavis de presque 60 pages, et plus précisément sur le manque de visibilité de certaines de ces mesures. Il va faire des remarques qui sont également des questions. Il pense notamment à la participation de la Commune aux projets de réseaux PubliBike. On nous présente ici un projet dont on n'a pas l'impression que l'on sache s'il répond vraiment à une demande réelle. Sur quelles bases développe-t-on ce projet ? Sait-on à qui on s'adresse ? Répond-il à une demande, d'autant plus qu'on propose de s'engager sur quatre ans ? On ne parle pas ici du bien-fondé d'une telle initiative qui, sur le principe, peut paraître tout à fait louable, mais plutôt de sa pertinence pour notre commune.

Il demande encore une précision à M. le Municipal Maurice Mischler qui nous a annoncé la pose de deux stations PubliBike. Il a un doute et aimerait savoir si ces deux stations sont prévues dans le budget 2022. Après confirmation de M. Mischler, il pense que cela ne sert à plus grand chose de faire des rapports-préavis si l'argent est dépensé avant même qu'on l'accepte. Dans ces conditions, et il en va de même pour les cargos Bike, on devrait savoir à quel public on s'adresse et s'il y a vraiment une réelle demande. Il propose de suspendre ces budgets dans l'attente d'avoir une vraie vision, une vraie réalité, parce que faire des choses parce qu'on nous montre une carte et que ce serait bien de mettre des stations supplémentaires, c'est un peu aller vite en besogne. Selon les réponses du Municipal M. Mischler, il déposera un amendement pour aller dans le sens de supprimer, en l'état actuel, les CHF 110'000.- dévolus à ces deux projets.



Cela met également en évidence une autre chose ; sait-on vraiment à qui on s'adresse ? Connait-on la population de cyclistes à Epalinges ? Quelle serait vraiment l'utilisation de toutes ces structures, notamment quand on cherche à justifier, par exemple, la suppression de la piste de bus montant à la Croix-Blanche ? Il y a encore plus de personnes qui prennent le bus que le vélo. Ce ne sont quand même pas des mesures anodines. Il pense que ce serait bien que l'on sache exactement la population de cyclistes et sa croissance. Et quant à la question de la station de vélos aux Croisettes, sur le fond, l'idée est très bonne. Par contre, il n'a pas le sentiment que c'est le rôle d'une Municipalité de gérer un garage à vélos. Il pense que c'est peut-être l'occasion d'offrir ce projet à des associations de réinsertion professionnelle ou sociale. C'est le genre de tâches de gestion dévolues dans ce genre de domaine qui seraient assez optimales et pourraient amener une activité complémentaire dans la commune. Voilà, il attend les réponses du Municipal M. Mischler pour savoir si oui ou non il soumet un amendement aux conclusions et au budget.

M. Maurice Mischler, Municipal, répond à M. Michael Mäder. Effectivement, l'installation de la vélostation est prévue, il s'agit de la mesure MD12, et l'horizon de construction est pour 2022. Il rappelle, et Mme Reist l'a dit plusieurs fois, que ce ne sont que des propositions. Etant donné que le but est de créer une commission de mobilité, ces propositions seront étudiées.

Lors des discussions, la création de stations PubliBike n'a pas été mise en cause par la Commission. On s'est donc dit qu'il y avait une opportunité, car on a été contacté par PubliBike et Biopôle. Il se trouve que la station se situe juste à côté du métro, en montant les escaliers, à côté de la vitre qui se trouve à la sortie des escaliers du métro. Vous pourrez vous servir de vélos à cet endroit-là. On s'était dit, peut-être un peu naïvement selon les remarques de M. Pidoux, que cela serait apprécié par la population de le faire rapidement. Pourquoi ? Parce que maintenant on retourne à une vie « un peu normale », c'est-à-dire qu'on travaille moins par télétravail et les gens se meuvent de plus en plus. On s'est donc dit que nous n'allions pas attendre. D'autant plus que la station aux Croisettes, qui s'appellera Croisettes Biopôle, est financée par moitié par Biopôle et par moitié par la commune. Ce sera donc un petit peu moins que le budget prévu ici. Donc effectivement, il s'engage, si tout à coup la Commission de mobilité estime que ce n'est pas des bons endroits, et il faudra alors le lui expliquer si on trouve des endroits plus stratégiques dans la commune qu'au terminus du métro et à côté de la maison de commune, à non seulement déplacer mais aussi modifier le contrat avec PubliBike qui est tout à fait modulable par rapport à ces emplacements de stations. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, M. Pidoux l'a d'ailleurs dit, c'est une entreprise privée qui ne fait pas de philanthropie et qui, bien entendu, doit rentrer dans ses frais. Et si ce n'est pas bien utilisé, évidemment qu'on changera notre fusil d'épaule. Alors venir nous dire qu'il faut attendre parce qu'on doit faire des études, etc., et d'un autre côté, les mêmes personnes disent qu'il faudrait le faire rapidement parce que la Municipalité ne fait rien ici, il trouve que c'est voir la réalité de manière un tout petit peu curieuse, mais il ne va pas entrer dans une polémique. L'idée est de rendre de manière publique la problématique de la mobilité, c'est-à-dire d'impliquer, de la même manière qu'avec l'énergie, les conseillers communaux et, d'ailleurs comme il y a eu un abondement de la commission, d'autres acteurs qui sont intéressés par la mobilité et d'ouvrir la discussion pour ne pas que cela soit simplement la Municipalité qui délègue à des grands spécialistes de savoir comment l'on va gérer la mobilité douce dans la Commune. On peut encore faire mieux, il en est tout à fait



conscient, mais il imagine que cette « Commission de mobilité » sera extrêmement utile pour justement être extrêmement proactif par rapport à la mobilité douce.

Mme Marisa Dürst remercie la Municipalité pour ce rapport qui correspond tout à fait à ses attentes lorsqu'elle a déposé ce postulat. Elle aimerait dire que cette commune atteint bientôt dix mille habitants. C'est important pour nous, à la périphérie de Lausanne, de se doter d'un réseau de pistes cyclables ambitieux, un maillage entre les différents quartiers et avec les communes avoisinantes. Donc, pour elle, le projet qui est déposé est relativement ambitieux. Pareil pour les parcs à vélos. Elle a entendu dire qu'il n'y avait pas de parcs à vélos sécurisés, mais on a bien vu que dans ce préavis des parcs à vélos sécurisés sont prévus. Elle remercie beaucoup la Municipalité pour ce point.

Elle précise également que lors de sa séance, la commission ad hoc a pu discuter avec M. Mischler, Mme Alicia Rudaz, déléguée à la durabilité et à la mobilité, et avec M. Nicolas Siniciali, délégué à l'énergie. Ils ont émis des propositions pour aller plus loin, notamment pour les pages 39 et 48, qui ont été entendues. Elle nous invite donc à accepter ce préavis.

M. Julian Pidoux entend bien qu'il y a une opportunité, mais ce n'est encore ni le Biopôle ni la Commission qui alloue les budgets. Donc, soit la Municipalité prend l'initiative de faire la dépense, mais mettre cette dépense dans un rapport-préavis puis, une semaine avant, donner son accord pour poser ces bornes, il y a quand même des principes qu'il faut suivre. Autrement, on peut tous rentrer chez nous. Il ne peut pas accepter une telle réponse.

M. François Puricelli. A l'attention de son collègue M. Pidoux. On a vu hier dans la séance de formation que la Municipalité a une compétence financière propre jusqu'à CHF 50'000.-. Il vient de vérifier dans le préavis, la station PubliBike coûte CHF 15'000.-, c'est la partie sponsoring s'il a bien compris. Il y a certes des coûts qui viendront l'année suivante, mais il semble que du point de vue purement technique et juridique, la dépense qu'engage la Municipalité, elle a le droit de le faire. Alors, c'est vrai que c'est un peu maladroit parce qu'on a un préavis qui parle de tout ça, mais pour la paix dans les ménages, il croit qu'il ne faut pas faire un problème avec cette affaire PubliBike. Il pense que c'est la compétence de la Municipalités du point de vue financier. C'est peut-être l'avis de la commission des finances ou d'un commissaire membre de celle-ci. Pour lui, il ne ferait pas un casus belli de cette initiative. Mais il pense effectivement qu'à l'avenir, s'il y a des investissements, il faudrait veiller à ce qu'on respecte la voie du préavis lorsque le montant est en cause.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous allons procéder au vote, en commençant par les conclusions du préavis, puis par le règlement de la Commission consultative de la Mobilité.

Le Président passe au vote du préavis 22/2021.

Au vote, le préavis 22/2021 est accepté à la majorité avec 54 oui, 2 non et 11 abstentions.



Le Président passe au vote de l'amendement de l'article 7 du règlement de la Commission consultative de la Mobilité proposé par la Commission, à savoir : ajouter à la liste des tiers pouvant intervenir un 5^{ème} tiret intitulé : « des usagers » (les aînés, les représentants des associations de la commune, les membres de la direction des écoles, les personnes en situation d'handicap, les jeunes, etc.) ; la liste est non exhaustive.

Au vote, l'amendement du règlement de la Commission consultative de la Mobilité est accepté à la majorité avec 58 oui, 1 non et 9 abstentions.

Le Président passe au vote de l'approbation du règlement de la Commission consultative de la Mobilité tel qu'amendé.

Au vote, le règlement de la Commission consultative de la Mobilité amendé est accepté à la majorité avec 63 oui, 1 non et 4 abstentions.

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FEEDD) - PRÉAVIS 23/2021.

A ce propos, nous avons reçu un courrier de la Municipalité datant du 21 octobre dont le Président fait la lecture. A savoir que le préavis 23/2021 concernant la modification du règlement du Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) constitue une réponse au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au FEEDD et pris en considération le 7 mai 2019 par le Conseil communal. Un amendement aux conclusions du préavis sera proposé pour formaliser ce fait.

Pour cette raison, Mme Dürst a participé à la séance de la commission ad hoc du 15 octobre 2021, comme le stipule l'article 68 du règlement du Conseil Communal.

La parole est donnée à M. Ernest Corbaz, président rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc (au dossier), incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

Il prend note des propositions d'amendement du règlement par la CoFin :

1^{er} amendement : article 6 alinéa 2 :

La taxe spécifique sur l'énergie électrique permettant de soutenir les économies d'énergie et les énergies renouvelables, et d'encourager le développement durable s'élève au maximum à 2 ct par kWh.

Sera remplacé par :

s'élève au maximum à 1,5 ct par kWh.

2^{ème} amendement : article 10 alinéa 3 :



Le fonds peut également financer des dépenses de fonctionnement communales liées à des activités qu'il soutient, notamment en matière de communication ou de ressources humaines.

Sera remplacé par :

Le fonds peut également financer des dépenses de fonctionnement communales liées à des activités qu'il soutient, en matière de communication.

La discussion est ouverte.

Mme Marisa Dürst remercie la Municipalité pour ce préavis qui répond tout à fait aux attentes de son postulat qui a été déposé en mai 2019. Il y a deux ans et demi déjà, elle demandait à ce que ce Fonds d'efficacité énergétique pour le développement durable soit revu à la hausse parce que le but essentiel, il ne faut pas l'oublier, c'est qu'il faut se donner les moyens pour la transition écologique. Davantage de fonds pour aussi bien les particuliers que pour les investissements publics, rénover des installations de chauffage, développer davantage la mobilité, l'achat de vélos électriques, tout ce qui est aussi biodiversité et biotope, et elle en passe. Le Fonds va aussi élargir son offre. Ce soir, elle nous invite là aussi à accepter ce préavis qu'elle considère très important pour notre commune et pour mettre en place les ambitions que nous avons.

Elle dépose également l'amendement suivant, qui concerne l'introduction de son postulat dans ledit préavis : « d'approuver le présent préavis en tant que réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère Marisa Dürst chargeant la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD), postulat pris en considération par le Conseil communal le 4 mai 2019. ».

M. Michael Crottaz prend la parole. Dans les années à venir, la gestion de l'énergie va devenir de plus en plus complexe. Il est donc impératif de diminuer notre consommation d'énergie, notamment d'énergie fossile, qui nous rend dépendant d'autres pays. De plus, les énergies fossiles vont continuer à se raréfier et seront donc plus difficiles à se procurer, ce qui rendra la situation encore plus difficile pour les plus vulnérables d'entre nous.

La situation énergétique risque de changer énormément et de manière inattendue. C'est pour cela qu'il est important d'avoir une marge de manœuvre suffisante afin de pouvoir offrir à notre commune des infrastructures bénéficiant d'énergie locale et durable. En fixant un plafond trop bas, presque à la limite de la contribution prévue de 1.2 ct/kWh, ce levier d'action sera inexistant.

C'est pour cela qu'il propose de maintenir le plafond de la taxe allouée à 2 ct/kWh afin de laisser une marge de manœuvre à la Municipalité dans le but d'assurer une évolution écologique et durable de notre consommation énergétique.

M. Julian Pidoux. Le PLR soutiendra la proposition d'amendement de la Commission de fixer le plafond de la nouvelle taxe spécifique à 1,5 ct/kWh, au lieu des 2 ct/kWh proposés dans ce préavis. Nul besoin en effet à ce stade de thésauriser des montants dont on ne sait pas encore s'ils trouveront preneur. Et pour cause, en 2021 seuls 60% du FEEDD ont sauf erreur été alloués à ce jour, offrant encore un solde qui doit dès lors se situer autour de CHF 120'000.-. Avant de prévoir des rentrées supplémentaires substantielles, il est ainsi raisonnable de prendre le temps d'observer comment la sollicitation de ce fonds va évoluer dans les deux ou trois prochaines années. Si le FEEDD devait rencontrer le succès qu'on lui souhaite, la Municipalité aura alors tout le loisir de



revenir devant ce Conseil pour proposer d'augmenter cette nouvelle taxe à 2 ct/kWh, si cela s'avère nécessaire. Enfin, il n'est pas inutile de relever qu'avec la volatilité des prix actuels de l'électricité, rien ne garantit qu'il sera possible de maintenir durant 4 ans l'exercice comptable nul pour les ménages palinzards qui a été mis en avant par la Municipalité afin de justifier le moment opportun de cette nouvelle taxe. Nous vous invitons donc à soutenir cet amendement et d'accepter le préavis.

M. Vincent von Siebenthal prend la parole. Il propose de refuser l'amendement proposé par la CoFin. En effet, il lui semble vraiment opportun d'agir maintenant. C'est maintenant qu'on doit opérer cette transition énergétique. On est à l'heure de la COP26 où tous les dirigeants du monde essaient justement de trouver une solution pour sauver notre climat et in fine, notre planète. On l'a vu l'été dernier, la Suisse a également subi de graves intempéries : Cressier a subi de graves dégâts, Tramelan, dans le canton de Berne, également. La Meuse en Belgique a débordé et l'Allemagne a aussi subi de graves intempéries. Cela nous touche également dans notre commune, on l'a entendu tout à l'heure avec M. Perrin nous dire que notre précieuse vigne avait été attaquée et avait subi la grêle en plein mois de juillet. Donc, si cela ne vous pique pas dans votre fierté, il ne sait pas ce qu'il vous faut. C'est vraiment le moment de réagir. À son avis, quand on a des ambitions, il faut se donner les moyens de ses ambitions. Il faut laisser un tant soit peu une marge de manœuvre à la Municipalité pour réaliser ses ambitions. Il pense qu'un plafond à 2 ct/kWh ce n'est pas de trop. Et justement, demander à la Municipalité de revenir devant le Conseil communal pour augmenter cette taxe spécifique, c'est quand même perdre du temps. Cela va demander un nouveau préavis, toute une discussion et à son avis, il y a urgence en la demeure. Donc, pour toutes ces raisons, il invite à refuser cet amendement. Il ne faut pas voir ça comme une taxe, parce que c'est un investissement en réalité que l'on fait. Parce que ça permettra in fine aux contribuables et à nos concitoyens d'économiser de l'électricité en étant soutenu par ce fonds et en réalisant les travaux nécessaires de rénovation de leur bâtiment, de changement de leur chauffage, de raccordement au chauffage à distance et donc, en réalité, de faire des économies. Il faut voir cela comme un investissement sur l'avenir en sortant la tête du guidon pour avoir une mentalité pas trop de comptable et de calculs d'épiciers. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à refuser l'amendement déposé par la CoFin.

M. Félix Schmidt prend la parole. Le groupe Vert'libéraux a pris connaissance du préavis concernant le FEEDD de la Municipalité avec intérêt.

Nous soutenons le principe d'encouragement à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Il est en effet nécessaire et urgent d'accélérer les mesures en faveur de la transition énergétique et du climat, et la commune peut et doit y contribuer à son niveau. La question qui se pose est la méthode de financement. On pourrait très bien intégrer ces efforts dans le budget ordinaire de notre commune, en faisant des priorités.

La proposition de taxe proposée par la Municipalité revient à une augmentation déguisée des impôts, via des prélèvements additionnels sur les factures privées d'électricité. Cette proposition est beaucoup moins sociale que le financement par les impôts, puisque chacun y contribuera de manière proportionnelle à sa consommation.

D'un autre côté, une telle taxe rejoint partiellement le principe du pollueur payeur, qui fait participer chacun en fonction de sa consommation. Pour cette raison, le groupe Vert'libéraux soutiendra cette taxe, aux conditions suivantes :

- Limiter le plafond à 1.5 cts/kWh, comme le propose la Commission. Il s'agit en effet



déjà d'une augmentation significative du budget du fonds. Il est dès lors parfaitement raisonnable de soumettre une nouvelle augmentation à une décision du Conseil communal, basée sur une analyse des résultats et des objectifs clairs.

- Demander à la Commission de gestion, **sous forme de vœu**, d'analyser systématiquement l'efficacité et l'opportunité de l'utilisation du fonds chaque année. Les principes d'utilisation du fonds sont définis par une commission ad-hoc, et c'est bien ainsi. Toutefois, cette commission ne comporte que 3 représentants du Conseil communal pour 4 fonctionnaires et 2 municipaux. Un contrôle complémentaire par la commission de gestion paraît dès lors utile et nécessaire pour s'assurer que la liste des mesures d'utilisation du fonds ne devienne pas une liste à la Prévert, un chèque en blanc ou une caisse parallèle de la Municipalité.

M. Michael Crottaz rajoute qu'il faut agir maintenant parce qu'il est déjà trop tard. Plus on attend, plus c'est tard et plus c'est tard plus c'est cher. Donc si on accepte maintenant un plafond plus élevé, c'est mieux pour plus tard, mieux pensé pour l'avenir. Bien évidemment, le plus important c'est que cette taxe passe, peu importe le plafond. Mais le plafond, si on le décide plus haut maintenant, est une meilleure action pour plus tard parce qu'on va payer moins cher au bout d'un moment, on n'aura pas le choix de passer aux énergies renouvelables, durables et locales. La fusion nucléaire marchera peut-être une fois, mais même si ça fonctionne, on sera toujours dépendant. Et s'il y a une panne, il y aura toujours une panne, on sera toujours dans la mouise après. Il faut qu'on soit le plus durable et local possible.

M. Richard Golay prend la parole. Certains d'entre nous savent qu'il travaille pour une association qui fait la promotion des énergies renouvelables, donc il connaît bien le sujet de ces subventions. Il y a des subventions au niveau cantonal et communal qui se cumulent et là, on redistribue cette taxe soit pour des projets communaux ou pour encourager nos concitoyens à économiser l'énergie ou avoir une mobilité plus douce, etc. Lorsque l'on voit les montants en jeu dans le préavis, il s'agit franchement de montants extrêmement faibles. Il a de la peine à comprendre les amendements, passez-lui le terme, et qu'on chipote pareillement sur ces montants vu l'importance du sujet. Il invite donc le Conseil à refuser les amendements.

Il formule également un **vœu** auprès de la Municipalité pour qu'il y ait une meilleure communication ou plus de communication sur ce fonds auprès de nos concitoyennes et concitoyens.

M. Yann Glayre prend la parole. 280'000 représente le nombre de personnes dans ce canton qui n'arrivent pas à payer leurs primes d'assurance maladie à la fin du mois. Pour quelles raisons ? Principalement parce que nous sommes sans arrêt en train de leur augmenter leurs charges. Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, restons raisonnables et validons l'amendement de la Commission.

M. Esteem Okoro prend la parole. Il y a quelque chose d'assez intéressant dans ce débat, s'il y a une taxe ou non. Il faut voir aussi la redistribution à qui elle contribue. Et les personnes à qui elle contribue le plus sont celles qui ont des maisons, qui peuvent installer des panneaux solaires, qui ont les moyens d'acheter une voiture électrique, par exemples. Cela veut dire que cette contribution va être redistribuée aux personnes les plus aisées, d'une certaine manière, celles qui ont les moyens finalement d'investir dans des véhicules



électriques, etc. Donc cela bénéficie directement aux personnes qui sont de droite et qui « ont les moyens ». Il pense qu'il y a une réflexion à avoir.

M. Julian Pidoux. Il faut garder les pieds sur terre, ne pas dériver dans ce débat et pas faire dire ce qui n'a pas été dit. Aujourd'hui, il y a 60% de ce fonds qui est utilisé et on va encore l'augmenter. Utilisons déjà le fonds qu'il y a. Un budget de communication est déjà prévu dedans. Et si les fonds, et on l'espère, seront sollicités par les uns et par les autres, et pas uniquement par les conducteurs de Tesla et propriétaires de grands toits sur les hauts d'Epalinges, la Municipalité reviendra devant ce Conseil et demandera une augmentation. Et le fait de vouloir aujourd'hui mettre un plafond, ça ne veut pas dire qu'il y a une désapprobation de ce fonds. Mais utilisons les fonds. À quoi ça sert de thésauriser aujourd'hui, de prendre de l'argent alors qu'on ne sait pas encore si on en a besoin. Là est la question.

M. Maurice Mischler, Municipal. La Municipalité s'est mise d'accord pour ne pas trop influencer sur le débat, car c'est important que celui-ci puisse se faire. Mais il aimerait donner une précision à M. Pidoux. Si nous regardons le préavis à la page 4, on voit que le 6 septembre 2021, nous sommes déjà à CHF 260'000.- d'utilisation du fonds. Alors ne venez pas dire que c'est 60%, car on a dépassé les 100% en 2021. C'est vrai qu'en 2020, cela a été un peu plus faible, pour les raisons que nous connaissons bien, mais qui était quand même à la hauteur de l'année 2018 qui a été une année « normale ». Et la dernière chose qu'il va dire pour ne pas influencer sur les discussions, c'est qu'effectivement il y a un certain nombre de demandes d'aide qui sont fournies grâce à ce fonds. Vous vous souvenez du projet d'appel d'offres groupé pour les panneaux solaires qui a permis de tripler le nombre de toits sur la commune qui ont été pourvus en panneaux solaires. Et nous sommes passés d'une production de 4% de toute l'énergie électrique dans la commune à 9,5% actuellement. Grâce à ces appels d'offres groupés, nous sommes en train de faire la même chose pour les pompes à chaleur. Vous allez d'ailleurs bientôt recevoir une lettre. Et si vous regardez dans le préavis, il est aussi prévu d'aider un certain nombre de seniors, voire peut-être tous les seniors, il faudra qu'on fasse encore les calculs. Il faudra justement que cela puisse se discuter en commission du Fonds d'efficacité énergétique pour des subventions, comme cela avait été d'ailleurs demandé dans une motion qui avait été déposée par une Conseillère communale. Il ne va pas dire si elle est de gauche ou de droite. C'est pour répondre à ces propositions, et là ça ne touchera pas uniquement des propriétaires mais toute une frange de la population, qu'il nous faudra un fonds qui est encore un peu plus important. Mais avec 1,2 ct/kWh prévu au niveau de la quotité, on devrait pouvoir y arriver. Et pour votre information, la commune de Prilly a accepté un fonds avec un plafond à 2,8, et il ne parle pas de Lausanne qui est à 3,8. En ce qui concerne le Fonds, on en est relativement loin et ce que la Municipalité propose est raisonnable.

M. Alano Cauderay aimerait ajouter ce que signifie cette augmentation de 8 ou 5 centimes que vous demandez ou pas. Si c'est 0,5, entre 1,5 ou 2, ça représente CHF 1.50 par mois pour un ménage normal qui consomme 4000 watts. Il rend attentif que ce montant-là peut être fortement utile pour réduire ensuite la consommation des énergies fossiles. Donc, on est en train de discuter pour CHF 1,50 par mois par ménage.



Mme Marisa Dürst prend la parole. L'enjeu ce soir est déjà d'accepter ce préavis qui est indispensable, comme elle le disait tout à l'heure, pour effectuer notre transition écologique. Elle même était assez dubitative par rapport à ce plafond à 2 ct/kWh et ce soir, en vous écoutant tous et en ayant également eu la possibilité d'en parler avec M. Mischler qui lui a détaillé tous les projets qui étaient en cours et qui allaient être prévus dans les mois et les années à venir, on va rapidement atteindre ce montant de CHF 700'000.-. Elle a vraiment été convaincue par l'idée de ce plafond à 2 ct/kWh parce qu'aujourd'hui, on a besoin de moyens pour nos ambitions.

M. Michael Mäder prend la parole. Il aimerait remettre l'église au milieu du village parce que finalement, cette modification demande qu'on augmente à 1,5 ou 2 ct/kWh. Il estime qu'on va atteindre une majorité au sein du Conseil pour augmenter à 1,5, ce qui est déjà une bonne chose qu'il salue. Après, il ne faut pas aller plus vite que la musique, c'est-à-dire pas à pas. Et puis après, dès qu'on se rendra compte qu'il y a tellement d'investissements qui vont être faits, le Conseil acceptera aussi une autre modification en augmentant jusqu'à 2 ct/kWh. Il propose de continuer dans le sens de la CoFin et accepter les 1,5 ct/kWh.

M. Marco Caffaro prend la parole. Pour sa part, il lui semble important d'avoir un petit peu les moyens de ses ambitions. Si on veut rester à pouvoir subventionner les Tesla, on reste comme on en est là. Par contre, on doit pouvoir sortir du cadre et être un peu plus créatif. Et pour être créatif, il faut pouvoir travailler aussi avec tout un chacun pour subventionner des vélos ou d'autres moyens. A ce moment-là, il pense qu'on doit quand même pouvoir avoir une petite marge supplémentaire et pas rester à courir après les fonds qu'on aurait besoin maintenant. Soyez un peu plus créatifs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président va commencer par faire voter le règlement, en prenant les deux amendements de la Commission des finances.

Il passe au vote du 1er amendement de la CoFin :

Article 6 alinéa 2 :

La taxe spécifique sur l'énergie électrique permettant de soutenir les économies d'énergie et les énergies renouvelables, et d'encourager le développement durable s'élève au maximum à 2 ct par kWh.

Sera remplacé par :

au maximum à 1,5 ct par kWh.

Ce vote modifiera également la 1^{ère} conclusion du préavis.

Au vote, le 1^{er} amendement de la CoFin (article 6 alinéa 2) est accepté à la majorité avec 34 oui, 30 non et 2 abstentions.

Le Président passe au vote du 2^{ème} amendement de la CoFin :

Article 10 alinéa 3 :

Le fonds peut également financer des dépenses de fonctionnement communales liées à des activités qu'il soutient, notamment en matière de communication ou de ressources humaines.



Sera remplacé par :

Le fonds peut également financer des dépenses de fonctionnement communales liées à des activités qu'il soutient, en matière de communication.

Au vote, le 2^{ème} amendement de la CoFin (article 10 alinéa 3) est accepté à la majorité avec 44 oui, 10 non et 14 abstentions.

Le Président passe au vote sur l'amendement des conclusions du préavis proposé par Mme la Conseillère Marisa Dürst par un nouveau point : « d'approuver le présent préavis en tant que réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère Marisa Dürst chargeant la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD), postulat pris en considération par le Conseil communal le 4 mai 2019. ».

Au vote, l'amendement des conclusions du préavis proposé par Mme la Conseillère Marisa Dürst est accepté à la majorité avec 42 oui, 9 non et 17 abstentions.

Le Président passe au vote sur l'ensemble des conclusions de ce préavis tel qu'amendé.

Au vote, le préavis amendé est accepté à la majorité avec 59 oui, 2 non et 7 abstentions.

9. CRÉDIT CADRE DESTINÉ À FINANCER DIVERSES ÉTUDES DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2026 - PRÉAVIS 24/2021.

La parole est donnée à Mme Patrizia Vinciguerra, présidente rapportrice, pour la lecture du résumé du rapport de la Commission ad hoc (au dossier).

Le Président la remercie, ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.
Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote du préavis 24/2021.

Au vote, le préavis 24/2021 est accepté à une large majorité avec 56 oui, 3 non et 7 abstentions.

10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLÈRE PATRIZIA VINCIGUERRA RELATIVE À LA SÉCURITÉ DU PASSAGE PIÉTON DU COLLÈGE DE L'OFRÉQUAZ.

En date du 1^{er} novembre, la Municipalité a répondu par écrit à cette interpellation. Mme la Conseillère communale Patrizia Vinciguerra remercie la Municipalité ; elle est satisfaite de la réponse et ne souhaite pas déposer une résolution.



11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX LUI DEMANDANT SI LA COMMUNE D'EPALINGES EST PRÊTE À FAIRE FACE À UNE CYBERATTAQUE.

En date du 3 novembre, la Municipalité a répondu par écrit à cette interpellation.

M. le Conseiller communal Julian Pidoux remercie la Municipalité ; il est satisfait de la réponse et ne souhaite pas déposer une résolution. Il a toutefois deux remarques. Il est étonné que ce soit aussi compliqué pour que le Canton offre une solution coordonnée entre ses communes, selon ce qui mentionné dans le rapport. Il émet donc un **vœu** pour que la Municipalité intervienne auprès des autorités cantonales pour lancer un mouvement afin d'améliorer la coordination entre le Canton et les Communes.

De plus, malgré tous les efforts, il y a un élément qu'il va communiquer par écrit à la Municipalité, car il y a encore une petite faille qu'on pourrait améliorer au niveau des mots de passe et des identifiants.

Il remercie encore la Municipalité pour sa réponse très complète et il est satisfait de constater qu'il y a déjà des mesures mises en place et que d'autres sont prises pour faire face aux nouvelles menaces.

M. Alain Monod, Syndic précise à M. Pidoux que l'intervention auprès du Conseil d'Etat a déjà été faite à travers l'Union des communes vaudoises. De plus, vous lirez probablement dans la presse demain qu'un certain nombre de communes hors canton de Vaud ont fait l'objet de cyberattaques récemment.

M. Yann Glayre informe l'Assemblée qu'il a prochainement une motion à l'ordre du jour du Grand Conseil au sujet de la cybersécurité, afin de proposer aux Communes un subventionnement à hauteur de CHF 10.- par habitant. Dans le cas où cette motion serait acceptée, cela représenterait environ CHF 95'000.- pour Epalinges afin d'améliorer la cybersécurité et obtenir le label Cyber-Safe, si toutefois la Municipalité le souhaite.

M. Maurice Mischler, Municipal, soutient la proposition de M. Yann Glayre et rappelle que Mme la Municipale Brigitte Crottaz avait déposé une motion concernant l'adhésion de la Commune à Cyber-Safe. Nous sommes donc dans ce processus de labélisation.

12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL DAVID REGAMEY LUI DEMANDANT SI L'ADMINISTRATION COMMUNALE AINSI QUE LES DONNÉES PERSONNELLES DES EMPLOYÉS COMMUNAUX ET DES ADMINISTRÉS SONT PROTÉGÉES CONTRE LES CYBERATTAQUES.

En date du 3 novembre, la Municipalité a répondu par écrit à cette interpellation, ainsi qu'à celle de M. Pidoux sur le même sujet. M. le Conseiller communal Regamey remercie la Municipalité ; il est satisfait de la réponse et ne souhaite pas déposer une résolution.



13. **MOTION DÉPOSÉE PAR MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX STÉPHANE BRUNEAU ET ESTEEM OKORO DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ LA CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL SUR LE NUMÉRIQUE COMMUNAL - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

M. François Puricelli. A la suite de la formation que nous avons eue hier, il lui semble que la recevabilité de cette motion peut être mise en cause, car notre Conseil n'a pas ces compétences, puisqu'on a des compétences spécifiques ou exhaustives et que dans la loi, qu'il le sache, la gestion de l'informatique n'est pas une compétence de notre Conseil mais celle de la Municipalité. Il estime donc que cette motion n'est pas recevable.

M. Alain Monod, Syndic prend la parole pas spécifiquement sur la recevabilité mais, si le Conseil lui permet, pour dire quelques mots au nom de la Municipalité sur le texte présenté par MM. Esteem Okoro et Stéphane Bruneau. Il existe déjà une commission appelée communication et digitalisation sauf erreur, dans laquelle d'ailleurs ces deux personnes siègent déjà. Vous déciderez évidemment souverainement tant sur la recevabilité que sur le fond. Mais la Municipalité considère qu'à multiplier les commissions permanentes, et vous venez de voter une commission permanente de la mobilité, vous allez d'abord vous priver de certaines commissions ad hoc avec parfois la spontanéité de ces commissions. Et puis surtout, il pense que cela va poser certains problèmes d'agenda à force de multiplier, une fois de plus, toutes ces commissions permanentes. Mais vous êtes souverains dans cette décision, bien évidemment.

M. Esteem Okoro. Il ne sait pas s'il y a une possibilité de créer cette commission, mais cela serait dommage de nous en priver.

M. Erich Dürst. Il lui semble que la question de la recevabilité se pose de manière un petit peu différente que ce que M. Puricelli vient d'évoquer. Effectivement, ces questions de compétences se posent. Maintenant, s'il a bien compris l'intention des motionnaires, il s'agit de créer une commission du Conseil qui est souverain, comme l'a indiqué M. le Syndic, qui peut d'ailleurs créer toutes les commissions qu'il veut. Là-dessus, il ne lui semble pas qu'il y ait des questions de recevabilité à se poser. C'est très clair, le Conseil peut créer une commission. La question qui se pose en termes de compétences, et là M. Puricelli a tout à fait raison, et qu'est-ce que cette commission pourra bien faire après, étant donné qu'effectivement la gestion de l'informatique est de la compétence de la Municipalité. On veut bien créer cette commission, mais que pourra-t-elle faire après ? C'est à ce niveau-là, pense-t-il, que la question se pose.

M. Esteem Okoro. C'est simple, cette commission pourrait s'occuper du vote électronique, entre autres. Il y a pléthore de sujets à aborder au Conseil, qui touchent de loin ou de près à l'informatique, au niveau de l'administration communale. Imaginons qu'on doive choisir un prestataire informatique pour refaire le site internet dont le coût serait supérieur à CHF 50'000.-. Il pense que le Conseil doit se prononcer, par exemple, sur ce genre de décision parce qu'il a l'impression qu'on a des spécialistes dans la salle qui peuvent donner des avis pertinents, notamment les personnes qui ont de l'expérience dans l'informatique. Il pense qu'avec une commission, ça va vraiment nous aider à nous



aiguiller dans un avenir qui sera beaucoup plus radieux en matière de digital. Pour vous donner quelques chiffres, la valeur boursière d'Apple ou de Google, qui sont des acteurs du digital, peuvent faire cinq fois le PIB de la Suisse. Aujourd'hui, le digital, c'est le levier principal pour toutes les sociétés qui nous entourent. C'est le seul levier pour rester compétitif, pour vraiment pouvoir offrir à notre population les moyens de ses ambitions en matière de cyber administration. C'est plus que nécessaire de créer une commission pour ce genre de sujets. Il vous le dit clairement, la Municipalité n'a pas les compétences pour pouvoir juger un sujet aussi sérieux que le digital.

Mme Fabienne Guignard prend la parole. On est là dans un exemple typique de cogestion. Il ne faut pas mélanger, cher collègue et M. Stéphane Bruneau qui n'est pas là aujourd'hui, ce qu'est le travail d'une administration qui, si selon vous n'est pas compétente pour le faire et qui peut-être devrait engager quelqu'un qui pourrait s'en occuper. Mais ce n'est en tout cas pas la responsabilité d'un Conseil parce qu'il y a des informaticiens dans la salle. Êtes-vous vous-même assez compétent pour pouvoir gérer tous les problèmes informatiques ? Elle ne le pense pas non plus. Donc là, faisons très attention. Ce n'est pas le seul exemple dans ce Conseil où on a eu des demandes de motions ou de postulats qui touchaient à des responsabilités purement de l'administration. Il faut, comme on nous l'a encore dit hier d'une manière claire, que chacun d'entre nous connaisse les compétences des uns et des autres. Et là, on est typiquement dans un domaine qui ne nous concerne pas, même si le sujet est important, elle le concède. Elle propose au Conseil de refuser cette commission sur le numérique dans ces conditions.

M. Richard Golay abonde dans la direction de Mme Guignard. Avec l'expérience d'avoir siégé plusieurs années au Conseil communal d'une autre commune avant de déménager à Epalinges, on est typiquement dans un cas de cogestion. Il rend attentif qu'il y a aussi la possibilité d'agir auprès de la Municipalité au travers la commission de gestion. Et on a effectivement, comme l'a rappelé M. le Syndic, une commission mixte où on a des outils pour poser des questions et faire des propositions. Donc, pour lui, on est typiquement dans un cas d'une proposition inutile.

M. Vincent von Siebenthal prend la parole. Au niveau de la recevabilité, ne pourrait-on pas modifier, si les motionnaires sont d'accord, la motion et ne pas demander la création d'une commission permanente mais celle d'un groupe de réflexion qui accompagnerait la Municipalité et l'administration. Ce groupe de réflexion pourrait formuler des conseils et accompagner la Municipalité et l'administration dans le travail numérique plutôt que de mettre en place une commission permanente qui, effectivement, sera peut-être un peu lourde à gérer au niveau administratif.

M. Alain Monod, Syndic. Sans vouloir interférer sur vos débats, ce groupe de réflexion, il l'a dit tout à l'heure, existe. C'est une commission consultative dans laquelle on trouve déjà MM. Esteem Okoro et Stéphane Bruneau. Maintenant, si vous voulez étendre à d'autres personnes, libre à vous.

M. Esteem Okoro. Le but de cette commission n'est pas de remplacer le travail de la Municipalité, loin de là. Le but serait d'avoir des sujets qui touchent de près ou de loin à l'informatique, qu'il y ait une commission permanente qui puisse pouvoir en discuter. Il y a certains pays qui ont des ministres du numérique, la Suisse n'en n'a même pas. Il pense que les communes peuvent avoir un organe qui puisse finalement être constant et



prendre des décisions dans l'intérêt de la commune. Il y a plein d'autres commissions permanentes. Il pense que le numérique a assez de poids dans l'économie et dans la société pour pouvoir accepter qu'une commission puisse être créée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote quant à la recevabilité de ladite motion.

Au vote, la recevabilité de ladite motion est refusée avec 24 oui, 33 non et 10 abstentions.

14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL GUY CHASSANG DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ LA CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉPOSE RAPIDE AU M2 EN VENANT DE LA CROIX-BLANCHE - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

Ce n'est pas le cas, ce postulat est recevable. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération dudit postulat.

Au vote, la prise en considération dudit postulat est acceptée avec 50 oui, 7 non et 8 abstentions.

15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ÉLABORER UN PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE FORTEMENT LE VOLUME DES DÉCHETS PRODUITS DANS NOTRE COMMUNE - PRISE EN CONSIDÉRATION

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

Ce n'est pas le cas, ce postulat est recevable. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération dudit postulat.

Au vote, la prise en considération dudit postulat est acceptée avec 32 oui, 25 non et 9 abstentions.



16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER UNE POLITIQUE PROACTIVE EN MATIÈRE DE MATÉRIAUX NATURELS, DURABLES ET LOCAUX - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?
Ce n'est pas le cas, ce postulat est recevable. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

Mme Marisa Dürst rappelle que ce postulat propose, de manière générale, de parler des constructions durables et en particulier des matériaux durables, naturels et locaux. C'est un thème qui sera de plus en plus discuté ces prochains mois, ces prochaines années. Elle sait qu'un peu partout, c'est un sujet qu'on aborde. C'est important aujourd'hui de réfléchir à d'autres moyens finalement de construire nos bâtiments, quels que soient les ouvrages. Que ce soit des ouvrages d'art, des maisons, des bâtiments ou des immeubles. Les urbanistes, les ingénieurs réfléchissent à ces questions. Quels matériaux utilisés ? Il y a des alternatives au béton, à l'acier. De plus en plus on peut utiliser le bois ou des matériaux naturels. Vous avez un exemple, pas loin d'ici, la Maison de l'environnement qui est composée en partie en bois et en pisé. Donc, elle vous invite à ce que la Municipalité établisse une étude et un rapport. Et ensuite, on pourra voter si on accepte ou pas. Elle demande que ces matériaux en particulier fassent l'objet d'une étude et qu'ils soient également intégrés dans la planification des futurs projets urbanistiques de la commune, aussi bien d'un point de vue privé que public.

M. Richard Golay sensibilise le Conseil qu'il s'agit d'un soutien aux constructions en bois. Ces dernières années, il y a des développements très importants dans la construction de bâtiments à plusieurs étages. Cela serait un soutien pour les bâtiments écologiques, mais aussi pour l'économie locale régionale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération dudit postulat.

Au vote, la prise en considération dudit postulat est acceptée avec 41 oui, 22 non et 4 abstentions.

17. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALANO CAUDEREY DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ÉTUDE UNE PROPOSITION DE STRATÉGIE SUSCEPTIBLE D'INVITER LES HABITANTS À FAIRE TABLE RASE DES PRATIQUES INADÉQUATES, EN RENONCANT AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

Ce n'est pas le cas, ce postulat est recevable. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.



Le Président passe au vote de la prise en considération dudit postulat.

Au vote, la prise en considération dudit postulat est acceptée avec 35 oui, 25 non et 6 abstentions.

18. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE DRESSER UN RAPPORT SUR SA POLITIQUE DE COMMUNICATION À L'ADRESSE DES CITOYENS - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

Ce n'est pas le cas, ce postulat est recevable. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

M. Erich Dürst rappelle brièvement le contenu et le sens de ce postulat. Chaque semaine, la Municipalité prend des décisions, c'est son rôle et ses attributions, c'est ainsi qu'elle gère notre commune. Il considère que la majorité des décisions qu'elle prend sont dans l'intérêt de nos concitoyens, pour tous les habitantes et habitants de notre commune. De ce point de vue, si on regarde la loi sur les communes, il y a une obligation pour les collectivités publiques de communiquer autour de leurs activités et de leurs décisions. Il demande donc à la Municipalité, dans ce contexte légal, par ce postulat, de dresser un rapport sur sa politique de communication vis-à-vis des citoyens, en souhaitant bien entendu que cette politique soit développée davantage et que ces décisions soient rendues publiques, accessibles et portées à la connaissance de l'ensemble de nos citoyens. Et on pourra certainement s'appuyer sur des outils numériques, avec ou sans conviction. Il pense que cela pourrait être possible. Il invite très fortement le Conseil à soutenir ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération dudit postulat.

Au vote, la prise en considération dudit postulat est acceptée avec 36 oui, 21 non et 10 abstentions.

19. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD ET CONSORTS DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE METTRE EN PLACE DES PANNEAUX ÉLECTORAUX CONTINGENTÉS ÉPHÉMÈRES DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA COMMUNE LORS DES ÉLECTIONS COMMUNALES, CANTONALES ET FÉDÉRALES - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président informe l'Assemblée que la Conseillère communale Mme Fabienne Guignard retire son postulat et dépose une interpellation sur le même sujet. Il lui donne la parole.



Mme Fabienne Guignard. Il arrive parfois à une conseillère, même avec un peu d'expérience, de se tromper et de prendre de mauvaises décisions. Et c'est ce qu'elle a fait lors de notre dernier Conseil de septembre où elle a refusé la proposition du Président, qu'elle aurait dû accepter, à savoir de proposer un postulat de manière urgente qui aurait permis une prise de décision du Conseil avec effet immédiat. L'ayant refusée et en suivant les règles et les procédures de vote et de décisions de notre présent Conseil, tous étaient embêtés parce qu'on constate bien que son postulat avait pour intérêt d'être déjà applicable pour les élections cantonales de mars 2022 et que sans procédure un peu différente, on allait arriver trop tard. Donc, elle s'excuse de cette erreur et de cette mauvaise décision de l'époque qu'on a réussi à réparer avec le Président et la Municipalité. On s'est rendu compte que la meilleure solution légale était non pas de maintenir un postulat qui nécessiterait du temps, une commission et qu'on voterait au mieux le 15 février, mais plutôt de le transformer en interpellation. Il n'y a aucune nouveauté sur le fond ; elle a simplement gardé le même titre pour que l'on puisse la traiter aujourd'hui, ce qui ne pose aucun problème sur le plan légal, et tout simplement transformé le contenu en question.

Mme Guignard lit le texte officiel puisqu'il en faut bien un pour le procès-verbal et l'Assemblée également.

Cette interpellation se réfère à la présentation de la situation indiquée dans son postulat qu'elle a ainsi transformé en interpellation pour répondre aux besoins urgents de cette problématique.

Pour une raison purement pragmatique et pour obtenir une réponse rapide de la Municipalité, elle pose les questions suivantes à notre Exécutif :

1. Pourrait-on améliorer l'information au public lors des élections communales, cantonales et fédérales sur le territoire de la commune par le biais de l'affichage public ?
2. La mise en place d'emplacements contingentés sur des panneaux mobiles par exemple, éphémères et correspondant à la représentation électorale effective de la commune est-il envisagé voire possible ?
3. Tous les quartiers de la commune pourraient-ils être concernés par cette nouvelle stratégie d'information, à l'instar de la commune de Renens qui a installé 11 emplacements officiels ?
4. Les services de la commune seraient-ils en mesure de créer ces panneaux pour éviter des coûts excessifs ?
5. Si vous entrez en matière sur ce sujet, pensez-vous être en mesure de les mettre en place, tout au moins en partie, pour les élections cantonales de mars 2022 ?

Elle remercie d'ores et déjà la Municipalité de sa compréhension en espérant que cette interpellation fasse avancer les choses dans le bon sens.

Le Président demande si 5 Conseillers au moins soutiennent cette interpellation.

Cela étant le cas, cette interpellation sera donc transmise à la Municipalité dont la réponse sera portée à l'ordre du jour de la séance du 14 décembre.

M. Alain Monod, Syndic, intervient. On a appris quelque chose d'intéressant hier soir. Jusqu'à aujourd'hui, l'usage voulait que l'interpellation soit développée et qu'on y réponde à la séance suivante. Mais de ce que l'on a entendu hier soir, M. le Président, à l'avenir, l'interpellation qui est annoncée devra être portée expressément à l'ordre du jour de la séance suivante et la Municipalité y répondra à la séance d'après. Mais là, comme l'a dit Mme Guignard, il y a relativement urgence puisqu'il y a des élections. Si certains



l'ignoraient encore, il y a des élections cantonales en mars et avril 2022. Donc, si on veut pouvoir effectivement répondre à cette interpellation positivement, il faudra qu'on le fasse le 14 décembre et cela sera fait.

20. MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES PASSAGES PIÉTONS AUX ABORDS DES ÉCOLES - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

M. Nicolas Häusel prend la parole. S'il a bien compris la différence entre motion et postulat, il lui semble que cet intitulé est typiquement un postulat. Si cela s'avère vrai, il demande à M. Pidoux de transformer sa motion en postulat.

M. Vincent von Siebenthal abonde dans le sens de M. Häusel. Selon ce que l'on a appris hier lors de la séance de formation, une motion ne peut concerner qu'une compétence stricte du Conseil communal. Hors la sécurité des passages piétons n'est pas de notre ressort. Dans ce sens, il lui semblerait plus judicieux qu'il s'agisse d'un postulat.

Le Président pense également que cela serait plus judicieux.

M. Julian Pidoux accepte de transformer sa motion en postulat. Il est certain que la Municipalité à tout à fait conscience de l'importance de la sécurité des passages piétons aux abords des écoles. On a eu plusieurs interventions dans ce Conseil, que ce soit la route du Village ou devant l'Ofréquaz. Il a parfaitement confiance que la Municipalité fera un tour d'horizon exhaustif de ces passages piétons aux abords des écoles.

Le Président prend bonne note de cette transformation et rouvre la discussion quant à la recevabilité de ce postulat.

Ce n'est pas le cas, ce postulat est recevable. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération dudit postulat.

Au vote, la prise en considération dudit postulat est acceptée avec 61 oui, 2 non et 3 abstentions.

21. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ LA CRÉATION D'UN SERVICE D'INFORMATION À LA POPULATION PAR SMS - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?



Ce n'est pas le cas, ce postulat est recevable. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

M. Julian Pidoux prend la parole. Il trouve que cela serait un moyen simple et efficace d'atteindre nos concitoyennes et concitoyens directement chez eux pour des communications de tout temps, que ce soit de sécurité, culturelle, etc. Il s'agira d'un outil qui compléterait déjà bien ce que l'on a et qui permettrait à la Municipalité et au service de l'administration de communiquer proactivement. Bien entendu, si les habitants désirent recevoir ces communications par ce biais.

M. Esteem Okoro. C'est ce genre de sujets qu'une commission du digital aurait pu aborder. Il pense que c'est un préavis, si on n'est pas connaisseur du sujet, pour lequel on ne peut pas avoir un avis objectif sur la question. Si on envoie des personnes qui ne connaissent rien au sujet, ils vont perdre leur temps. C'est pour cela qu'une commission permanente, dans ce genre de situation, aurait été pertinente.

M. Alain Monod, Syndic répond à M. Okoro. Prétendre que l'on va confier ce préavis à quelqu'un qui ne connaît pas le sujet, c'est un tantinet exagéré. On a dans cette commune une responsable de la communication qui fait tout à fait bien les choses, qui connaît le sujet et qui a déjà pris des contacts. Il rassure toutefois M. Pidoux sur le fait que l'on n'a pas encore dépensé d'argent pour ce sujet. Vous ne pouvez pas dire, M. Okoro, que l'on a des personnes qui ne connaissent pas le sujet de la communication au sein de la commune. Vous le savez, puisque vous fréquentez cette personne dans le cadre de la Commission consultative, communication et digitalisation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération dudit postulat.

Au vote, la prise en considération dudit postulat est acceptée avec 33 oui, 25 non et 10 abstentions.

22. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Marisa Dürst dépose un postulat sur l'étude d'une zone 30km/h au Village.

Ce vendredi 5 novembre, avec Mme Raffaella Bruzzi Chervaz, nous sommes allées déposer auprès de la Municipalité une pétition, munie de 352 signatures, par laquelle nous demandons la mise en place d'une zone 30 km/h dans le périmètre du Village. Le rayon de cette pétition couvre toute une zone allant du chemin de la Biolleyre au chemin des Fontannins, en passant par le ch. du Ruisseau-Martin. Nous vous proposons un secteur assez vaste et laissons le soin à la Municipalité de déterminer avec précision le périmètre de cette future zone 30, voire de zones de rencontre ainsi que de toutes autres mesures permettant la sécurisation de ce secteur.

Dans cette région d'Epalinges, l'instauration d'une zone 30 km/h se justifie totalement eu égard au nombre important d'écoliers la fréquentant, au trafic routier dense aux heures de pointe et à l'étroitesse de certains trottoirs, parfois même à leur absence. La limitation de vitesse des voitures, des bus, des motos et des camions a pour but d'améliorer la



cohabitation entre les véhicules motorisés et les piétons, cyclistes et trottinettes. Elle permet également de diminuer les risques d'accident et de réduire les nuisances sonores. Par le présent postulat, elle entend appuyer cette démarche citoyenne. Au cours des derniers mois, plusieurs interpellations et vœux ont été déposés au Conseil communal concernant la sécurité aux abords des écoles. Les réponses que la Municipalité y a apportées ne répondent que partiellement aux préoccupations exprimées. Le sens unique mis en place sur une partie du chemin du Ruisseau-Martin a, certes, permis de réduire le trafic routier. Toutefois, cette mesure, bien qu'utile, ne suffit pas à garantir la sécurité des piétons et des cyclistes de plus en plus nombreux.

Le postulat demande donc à la Municipalité de dresser un rapport sur la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur mentionné et d'étudier l'éventuelle mise en place de zones de rencontre. Il lui demande également de présenter des propositions d'aménagements routiers, de signalisations, de marquages, d'élargissement de trottoirs et de création de nouveaux trottoirs. De telles mesures peuvent être élargies à d'autres chemins environnants. A l'heure où des capitales européennes font le choix de mettre tout ou partie de leur réseau routier en zone 30, il paraît tout à fait raisonnable qu'une telle demande soit couronnée de succès. Il en va de la sécurité et du bien-être de toutes et tous et en priorité de nos enfants et petits-enfants.

Elle remercie le Conseil de son attention et l'encourage d'ores et déjà à soutenir ce postulat qui permettra d'améliorer considérablement la qualité de vie des habitants des hauts d'Epalinges.

Mme Fabienne Guignard dépose une interpellation sur la prolongation des heures d'ouverture de la piscine scolaire couverte de Bois-Murat pour le public.

Comment valoriser au mieux notre piscine scolaire couverte de bois Murat ? Quoique petite, elle est utilisée à plein régime par toutes les classes d'école de la commune ainsi que par quelques sociétés ou associations locales pour des activités sportives ou éducatives comme les bébés nageurs ou des cours d'aquagym.

Du lundi au samedi, toutes les plages horaires ou presque sont occupées et ne laissent ainsi pas de possibilités pour le public, des familles ou des individus d'en profiter. Il ne resterait donc que le dimanche mais ce jour-là, la piscine est fermée. Le nageur motivé doit donc se diriger vers la piscine de Vennes ou celle de Mont-Repos. Que pouvons-nous faire pour offrir une nouvelle prestation à notre population palinzarde ? Le succès dépendra bien sûr d'une communication forte des autorités pour informer les habitants de notre commune.

Elle pose ainsi les questions suivantes à la Municipalité :

1. Serait-il possible de prolonger les heures d'ouverture de la piscine le dimanche durant l'hiver (décembre à mai par exemple) ? Toute la journée ou une partie de la journée ?
2. Que pensez-vous d'un test de plusieurs semaines ou mois pour se rendre compte, ou pas, du besoin réel de la population pour cette nouvelle prestation ? Si le résultat n'est pas concluant, on arrête l'expérience.
3. Bien évidemment, si cette expérience est tentée, elle devrait être réservée aux Palinzards exclusivement. Pour le vérifier, la présentation à l'entrée de la carte déchèterie pourrait-elle faire foi ? Entrée payante bien sûr.
4. À combien pourraient s'élever approximativement les coûts, notamment en personnel, de cette activité supplémentaire ?
5. L'engagement ponctuel d'un étudiant maître-nageur est-il envisageable pour la sécurité des usagers ainsi qu'un personnel étudiant pour l'accueil ?



Le Président demande si 5 Conseillers au moins soutiennent cette interpellation. Cela étant le cas, cette interpellation sera transmise à la Municipalité.

23. DIVERS

M. Vincent von Siebenthal. Comme le Président vous l'annonçait en début de séance, le groupe Socialiste voulait rendre un dernier hommage à Mme Jacqueline Pittet, qui fut à ce jour la première et la seule femme Syndique de notre commune, et on espère qu'elle ne sera pas la dernière. Mme Pittet fut Syndique de notre commune de 1990 à 1993 et nous tenons à la remercier, à titre posthume, pour son combat pour davantage de justice, d'équité et de solidarité. Aujourd'hui, nous, ses camarades, voulons lui rendre un dernier hommage. Repose en paix, Jacqueline. Le Parti Socialiste palinzard adresse ses condoléances les plus solidaires à sa famille ainsi qu'à ses proches.

M. Alain Monod, Syndic. Il ne devrait pas forcément réagir à cette intervention car c'est tout à l'honneur de M. von Siebenthal de l'avoir faite. Mais cela lui me permet de préciser que la Municipalité a un protocole bien précis dans ce genre de situation. En l'occurrence, pour le décès d'une ancienne Syndique, le protocole prévoit une annonce dans le journal, une couronne et une lettre à la famille ainsi que, si la famille le veut bien, une intervention du Syndic ou du vice-Syndic lors des obsèques. Etant donné que l'on a eu connaissance du décès très vite ce matin, on a réussi in extremis à prévoir un article dans le journal d'Epalinges, qui sera publié au mois de décembre, avec la photo de Mme Pittet. Le Conseil est ainsi parfaitement orienté sur le protocole et les démarches qui sont faites.

Le Président rappelle l'Expo « Lausanne – Conakry Deux Souffles de Vie » qui se tient au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne ». Des flyers sont à disposition à la sortie. Il encourage les Conseillers à réfléchir et décider, pour la prochaine séance, s'ils souhaitent faire don de leur jeton de présence.

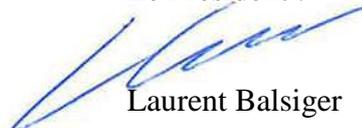
Il rappelle également l'inscription au repas du 14 décembre et, pour ceux que cela concerne, de ne pas oublier d'apporter la facture du test covid pour être remboursé. Merci également de rendre les zapettes à la sortie.

Le Président remercie l'Assemblée pour la bonne tenue de cette séance du Conseil et donne rendez-vous au 14 décembre à 18h30 pour la prochaine séance du Conseil.

La séance est levée à 22h45.

Epalinges, le 18 novembre 2021.

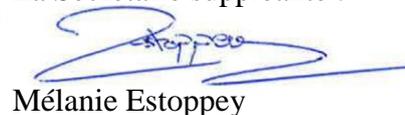
Le Président :



Laurent Balsiger



La Secrétaire suppléante :



Mélanie Estoppey